

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 009-154/11/CC

■ Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme relative aux études sur le renouvellement des rames de métro à Marseille.

MMT 11/6014/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le métro de Marseille a été mis en service en 1977 avec 21 rames de 3 voitures. En 1984, avec la création de la ligne M2 une seconde série de 16 rames a été acquise, en même temps qu'une quatrième voiture était ajoutée à chaque rame. Ces véhicules ont été conçus pour une durée de vie de 30 ans.

En 2005, une opération de maintenance lourde, a été engagée, pour permettre aux rames d'assurer un service normal pour une dizaine d'années supplémentaires.

Il convient donc d'envisager à ce jour le renouvellement de ces rames, après plus de 40 ans, pour certaines d'entre elles.

Le renouvellement est dicté également par des considérations techniques, commerciales et d'exploitation qui se déclinent comme suit :

- **Motifs techniques :**

La technologie de construction des caisses en aluminium est sujette à un vieillissement structurel qui ne permet pas de reconstruction à l'image de ce qui est possible sur des structures acier ou composite. De plus, un nombre important d'organes ou de pièces sont obsolètes ou menacés d'arrêt de fabrication.

- **Motifs commerciaux :**

L'accessibilité des rames doit être améliorée ainsi que leur confort et leur design. En effet, ces dernières ne sont pas climatisées et leur aspect est vieillissant, malgré les efforts importants réalisés pour garantir le niveau de maintien en état et de rénovation.

- **Motifs d'exploitation :**

Il convient de comparer les différents modes d'exploitation des rames envisageables pour déterminer celui qui sera le plus adapté au réseau du métro marseillais en intégrant au mieux les progrès réalisés dans la maîtrise des actes d'intrusion volontaire ou accidentelle sur le réseau, qui perturbent la qualité de service rendu au client. Sur ce dernier point, de nombreux réseaux décident de clore le site par l'ajout de portes palières automatiques correspondant aux portes des rames.

Enfin, les matériels roulants actuels sont conçus avec des redondances des systèmes qui améliorent considérablement la fiabilité et donc, la qualité de service client.

Un processus de remplacement de rames de métro ayant une durée constatée sur les autres réseaux d'environ 10 ans, il convient de lancer ce projet pour instruire les études préalables afin de présenter les choix possibles et permettre les arbitrages essentiels de l'Autorité Organisatrice.

En conséquence il est proposé au Conseil de créer une autorisation de programme « Métro – Etudes portant sur le renouvellement des rames », à hauteur de 1 500 000 euros et de l'affecter à l'opération ainsi créée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que les rames de métro du parc roulant atteignent, pour certaines d'entre elles, une durée de vie de plus de trente ans,
- Que l'évolution technologique enregistrée dans le domaine des matériels roulants rend nécessaire des arbitrages sur les solutions à retenir pour le renouvellement des rames qui doit être envisagé,
- Que des études approfondies doivent être conduites sur ce point afin de permettre ces arbitrages.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme relative aux études sur le renouvellement des rames de métro à Marseille, d'un montant estimé à 1 500 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget annexe des Transports, Section Investissement Sous-Politique C230, Nature 2031, Fonction 815.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

2011 : 100 000 euros
2012 : 1 000 000 d'euros
2013 : 400 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DTUP 009-154/11/CC

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011